

À Québec Une architecture incompatible

Roger Chouinard

Numéro 23, printemps 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18768ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Chouinard, R. (1984). À Québec : une architecture incompatible. *Continuité*, (23), 48–48.

À Québec UNE ARCHITECTURE INCOMPATIBLE

Les berges de la rivière Saint-Charles représentent de toute évidence le site le plus favorable pour accueillir le développement résidentiel accompagnant le retour au centre-ville de Québec. Ces immenses terrains, de part et d'autre de la rivière, offrent l'occasion rêvée de renouveler cette partie du paysage urbain, délaissée depuis quelques années par l'industrie.

Déjà, l'opération de réaménagement des berges est bien amorcée. L'implantation d'ensembles résidentiels a, ces dernières années, transformé radicalement les abords de la rivière. Toutefois, les projets d'habitation réalisés ne correspondent en rien à l'architecture urbaine de Québec. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, il n'existe aucune cohérence entre ces différents ensembles résidentiels. Et même, l'apparence des bâtiments donne une impression de rupture par rapport au cadre environnant. En effet, le type d'architecture résidentielle implanté rappelle davantage une architecture de banlieue que l'on aurait transposée tout bonnement en milieu urbain.

RUPTURES DU TISSU URBAIN

Par ailleurs, les nouveaux ensembles résidentiels détonnent en comparaison des anciens quartiers d'habitation adjacents. Hormis l'utilisation de la brique comme matériau de revête-

ment, l'ancienne et la nouvelle habitation entretiennent très peu de relations, qu'il s'agisse du mode d'implantation ou de la configuration architecturale. Pourtant, une des volontés majeures exprimées dans le rapport **Kabir-Kouba**(1), que l'on retrouve également dans le **Plan synthèse d'urbanisme et d'aménagement du territoire**(2), préconise la création de «zones d'habitation groupées en villages résidentiels et intégrées aux quartiers environnants». Si le développement résidentiel des berges de la rivière Saint-Charles se poursuit encore dans le même sens, on risque fort de gâcher ce site particulier et, conséquemment, d'accentuer une fois de plus les ruptures et

les discontinuités du tissu urbain.

Rien n'empêche pourtant les responsables de l'aménagement des berges de la Saint-Charles de s'inspirer du tissu urbain traditionnel de Québec, si riche en modèles architecturaux et urbains de toutes sortes. Car le mode d'implantation retenu jusqu'à présent pour les ensembles résidentiels de la rivière Saint-Charles est tout à fait étranger à celui qui domine dans l'ensemble des quartiers de la ville. De telle sorte que cette négation de l'îlot urbain, élément dominant du tissu urbain qui crée par combinaison des paysages d'une admirable continuité, montre l'incompatibilité des nouveaux ensembles

résidentiels avec l'environnement urbain.

Entre autres, les derniers projets d'habitation qui occupent à peu près l'emplacement de l'ancien marché Saint-Roch se présentent comme une série de «boîtes» jumelées, disposées plus ou moins arbitrairement sur le bord de la rivière. Il résulte de cette disposition que l'ensemble de bâtiments offre l'aspect d'un mur compact cachant malheureusement en plusieurs endroits la vue de la rivière.

Comme il reste encore de grands terrains à développer, tant du côté du centre-ville que du quartier Limoilou, il serait grand temps d'adopter une nouvelle attitude en ce qui concerne l'implantation résidentielle sur les berges. Il conviendrait également de s'interroger sérieusement sur le type de paysage urbain que l'on souhaiterait voir s'ériger aux abords de la rivière Saint-Charles. En ce sens, le premier pas à réaliser serait de mettre de côté l'architecture de banlieue et de créer une véritable architecture urbaine compatible avec le patrimoine urbain environnant. Voilà, il me semble, le défi des prochaines années! ■

Roger Chouinard



Vue partielle de l'ensemble résidentiel «Place de la rivière» sur les bords de la rivière Saint-Charles à Québec.

1) Ville de Québec, Service de l'urbanisme. **Rapport Kabir-Kouba**. 1974. «Pour les hurons, la rivière Saint-Charles portait le nom de Kabir-Kouba, c'est-à-dire «rivière aux mille détours».

2) Ville de Québec, Service de l'urbanisme, Division de l'aménagement du territoire, 1982.